



Transfert de dossier

Par **ELENA97**, le **29/01/2024** à **21:12**

Bonjour,

À la fin de mes études en 2022, j'ai obtenu mon CDI et j'ai fait ma demande de changement de statut d'étudiant à salarié a la préfecture de Grenoble. En début d'année 2023, j'ai obtenu un récépissé de 6 mois pendant l'instruction de mon dossier. C'est là que le cauchemar a commencé. Depuis la fin de validité de ce récépissé, c'est un cauchemar absolu pour obtenir un rendez-vous pour prolonger de 3 mois. Même mon entreprise s'y est mise, mais nous rencontrons des portes closes.

Aujourd'hui, j'habite à Paris. Je souhaiterais donc savoir s'il est possible de faire une nouvelle demande à Paris. Sachant que j'ai un récépissé en cours de validité, je souhaiterais profiter de l'occasion avant de me retrouver à nouveau dans un brouillard sans fin.

Juste pour information, on estime qu'environ 500 étudiants étrangers sont en situation de grande précarité en raison de la lenteur des procédures dans cette préfecture.

Merci de vos réponses.